

# **Déclaration des ONG oeuvrant en faveur des victimes de la route et de la sécurité routière à la Première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière**

**19-20 novembre 2009**

**Moscou (Fédération de Russie)**

## **Déclaration résumée**

Les ONG qui défendent les intérêts des usagers de la route et des victimes d'accidents sont tout particulièrement désireuses d'obtenir une amélioration de la sécurité sur les routes, dans la perspective qu'il n'y ait plus aucun mort sur les réseaux routiers dans le monde. Nombre de ces ONG ont été créées par des personnes qui ont perdu un être cher dans un accident de la route ou qui ont elles-mêmes été victimes d'accidents et qui ont eu la volonté d'aider d'autres victimes ou de participer à des activités en faveur de la sécurité routière.

En mai 2009, plus de 100 représentants appartenant à 70 ONG de 40 pays se sont réunis, pour la première fois, à Bruxelles sous les auspices de l'Organisation mondiale de la Santé. Forts de leur compétence, les participants ont fait valoir leurs points de vue et ont établi 33 recommandations pour améliorer la sécurité routière en agissant dans cinq domaines. On trouvera ci-dessous une synthèse de leurs principales recommandations à l'intention des gouvernements.

## **GÉNÉRALITÉS**

La route appartient au domaine public en même temps qu'elle est un réseau qui relie les gens.

Les ONG appellent donc les gouvernements à :

- modifier radicalement leurs politiques de transport, en donnant la priorité absolue à la sécurité et à la mobilité durable ;
- considérer les traumatismes liés aux dangers de la circulation et la mobilité comme des questions relevant de la santé publique et des droits de l'homme ;
- concevoir les routes en tenant compte du rôle des espaces publics ainsi que des droits et des besoins des usagers vulnérables de la route ;
- éviter, autant que possible, d'employer le mot « accident » dans la mesure où celui-ci implique un événement qui survient apparemment sans cause.

## **PRÉVENTION**

Il nous incombe de ramener le nombre de victimes de la route le plus près possible de zéro.

Les ONG appellent donc les gouvernements à :

- montrer l'exemple dans la gestion des risques ;
- fournir les ressources nécessaires à la recherche ainsi qu'à l'application stricte et à la réforme du code de la route ;
- établir un dispositif de financement durable en faveur de la sécurité routière ;
- adopter des normes mondiales pour la formation de la police de la route, la formation des conducteurs et l'obtention du permis de conduire.

## INTERVENTIONS APRÈS UN ACCIDENT

Pour être efficaces, les politiques de sécurité routière doivent absolument prévoir des interventions adéquates en cas d'accident, dont des interventions de secours immédiates, des enquêtes approfondies, des procédures pénales et civiles le cas échéant, et un soutien et une réadaptation au long cours.

Les ONG attendent donc des gouvernements qu'ils garantissent :

- la prestation de meilleurs services d'urgence et de réadaptation précoce pour limiter autant que possible les effets des accidents de la route ;
- l'application de normes nationales pour la prise en charge sociale, médicale et juridique des victimes et des familles endeuillées ;
- le déroulement d'enquêtes approfondies afin de recenser toutes les causes évitables et de rendre justice aux victimes ;
- l'application de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas d'infraction entraînant un décès ou des blessures.

## APPRENTISSAGE À L'ÉCHELLE MONDIALE

Face aux nombreuses vies humaines sacrifiées et à l'effet de la pollution sur le changement climatique, il est essentiel de revenir à des modes de déplacement durables.

Les ONG demandent donc aux gouvernements de s'attacher à :

- faire une place à tous les modes de déplacement et à en tenir compte dans la conception de toutes les routes ;
- assurer la sécurité et le confort des usagers vulnérables de la route.

## INITIATIVES ET ACTIONS COMMUNES

Les ONG proposent aux gouvernements leur coopération, leurs compétences et leurs initiatives communes en échange d'un partenariat, d'un financement assuré et d'un soutien de leurs activités.

Les ONG proposent :

- la création de réseaux nationaux de promotion de la sécurité routière et de défense des victimes d'accidents au niveau national ;
- la célébration conjointe de la journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route, pour mettre en exergue les dangers et les conséquences des décès et des traumatismes ;
- la création d'un mémorial national des victimes de la route dans la capitale de chaque pays ;
- la création d'une coalition internationale pour la prévention des accidents de la route, regroupant des coalitions nationales.